

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Gandrange

Elaboration du Périmètre Délimité des Abords autour de l'église ST Hubert (Médiathèque Michel Bigaré)

Le Maire de la ville de Gandrange,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.131-1 à L.131.10, L.132-1 à L.132.16, L.151-4, R.104-11 à R.104-14 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.122-1, L.122-14, L.123-19-A, et R.122-2 à R.122-27 ;

Vu la délibération en date du 17 décembre 2019 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 13 mars 2025 arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 13 mars 2025 donnant un avis favorable sur le Périmètre Délimité des Abords autour de l'église Saint Hubert (Médiathèque Michel Bigaré) proposé par l'Architecte des Bâtiments de France,

Vu les pièces du dossier de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision soumis à l'enquête publique ;

Vu les avis des différentes Personnes Publiques consultées ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 15 septembre 2025 ;

Vu l'ordonnance en date du 9 octobre 2025 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg désignant Monsieur Alain CHANTEPIE en qualité de Commissaire-Enquêteur Titulaire et Monsieur Marcel BARBACCI en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

OBJET DE L'ENQUETE

Il sera procédé, pendant une durée de trente-deux jours du lundi 10 novembre 2025 au jeudi 11 décembre 2025 à une enquête publique conjointe sur le territoire de la ville de Gandrange portant sur :

- Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme
- L'élaboration du Périmètre Délimité des Abords autour de l'église Saint Hubert (Médiathèque Michel Bigaré)

L'enquête a pour objet d'informer et de recueillir les observations et propositions du public.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné :

- ↳ Monsieur Alain CHANTEPIE en qualité de Commissaire-Enquêteur Titulaire
- ↳ Monsieur Marcel BARBACCI en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant

Des informations pourront être demandées en Mairie de Gandrange auprès de l'autorité responsable du projet en la personne de Monsieur le Maire, Henri OCTAVE, ou auprès du service urbanisme de la ville ;

Dates de l'enquête publique et permanences du Commissaire-Enquêteur	
L'enquête publique est organisée pour une durée de 32 jours	Monsieur Alain CHANTEPIE, Commissaire-Enquêteur Recevra en mairie de Gandrange
Du lundi 10 novembre 2025 au jeudi 11 décembre 2025	- Lundi 10 novembre de 9 h 00 à 12 h 00 - Mardi 18 novembre de 13 h 00 à 16 h 00 - Vendredi 28 novembre de 9 h 00 à 12 h 00 - Jeudi 11 décembre de 13 h 00 à 16 h 00
L'enquête sera close le jeudi 11 décembre 2025	

Consultation du dossier d'enquête publique :

Les pièces du dossier d'enquête publique peuvent être consultées du lundi 10 novembre au jeudi 11 décembre 2025

- En format papier à la mairie de Gandrange aux jours et heures habituels d'ouverture
- Sur le site internet de la ville de Gandrange
- Sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6804>

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire-Enquêteur sera ouvert par Monsieur le Maire le 10 novembre 2025, et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Les intéressés pourront y consigner leurs observations.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé sur lequel le public peut transmettre directement ses contributions et propositions est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6804>.

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6804@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé [enquete-publique-6804@registre-dematerialise.fr](https://www.registre-dematerialise.fr/6804) et donc visibles par tous.

Consultation du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

Celui-ci examinera les observations consignées ou annexées au registre. Il établira ensuite son rapport sur le déroulement de l'enquête, rédigera des conclusions motivées et transmettra l'ensemble de ces pièces à Monsieur le maire dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête.

Le Maire communiquera copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur au Sous-Préfet et au Président du Tribunal Administratif.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- A la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture
- Sur le site de la ville de Gandrange

Au terme de l'enquête réalisée, ainsi qu'il en résulte du Code de l'Urbanisme et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal pourra approuver le PLU éventuellement modifié (les changements opérés au dossier mis à l'enquête publique devront donner lieu à motivation dans la délibération d'approbation du Conseil Municipal)